

SEANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moustier dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Claudine ÉON, Maire.

Présents : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Jean-Claude BLOUET, Romain EYGUIERE, Vincent CHAMBOULIVE, Marie-Louise BRUNETAUD, Françoise SACCHET.

Absent excusé : Max MICHEL

Assiste également : Laetitia NAÏBO, secrétaire de mairie

Date de convocation : 2 mars 2023

Secrétaire de séance : Françoise SACCHET

1) Examen et vote du compte de gestion 2022

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Laurent BAILLY, Responsable du Service de Gestion Comptable de Marmande, à la clôture de l'exercice. Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** le compte de gestion 2022 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2) Examen et vote du compte administratif 2022

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 30 812,37

Fonctionnement : 274 683,27

Résultat global : 243 870,90

3) Affectation des résultats 2022

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **274 683,27**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **68 975,37**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **205 707,90**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT **30 812,37**

4) DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

Subventions communales 2023

En vue de la préparation budgétaire 2023, il est nécessaire de prévoir les futures subventions communales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** de subventionner les associations comme ci-après :

Subventions - 65748	Réalisé 2022	Prévision 2023
ACCA Moustier	150 €	150 €
Anciens combattants	50 €	50 €
ASSA Pays du Dropt	100 €	100 €
CALA	150 €	150 €
Choraline	0 €	0 €
Comice Agricole Allemans du Dropt	100 €	100 €
Coopérative scolaire	150 €	150 €
Moustier tourisme	150 €	150 €
USAD club de foot Allemans du Dropt	100 €	100 €
Millésime comité d'animation Itinérance culturelle	150 € 1 300 €	Association dissoute
TOTAL	2 400 €	950 €

◆ **Associations communales** : Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'elles doivent remettre leur bilan financier annuel, leur assurance de responsabilité civile ainsi que toutes informations utiles (changement de bureau, AG...). **Depuis le 1^{er} janvier 2022**, (loi 2021-1109 du 24/08/2021 et décret 2021-1947 du 31/12/2021), toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative doit souscrire un contrat d'engagement républicain via un cerfa 12156.

→ **Association Choraline** : pour 2022, l'association n'a pas voulu recevoir la subvention communale annuelle. Et pour 2023, elle n'a pas remis les documents nécessaires au versement de la subvention, le conseil municipal **DECIDE** de ne pas la verser en 2023.

→ **Association Millésime comité d'animation** : Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association est dissoute au 6 mars 2023.

◆ **Feux d'artifices à Allemans du Dropt** : le conseil municipal **maintient, à l'unanimité**, la participation financière à hauteur de **300 €**.

◆ **CAUE 2023** : le conseil municipal **DECIDE** de reconduire l'adhésion annuelle pour un montant de 150 €.

CANDIDATURE A L'OPÉRATION « RELUX 47 » PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL ENR-MDE (ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE)

Mme le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que Territoire Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, TE 47 a décidé de proposer à tous les acteurs publics d'adhérer à un Groupement de Commandes départemental ENR – MDE. La nouvelle action significative résultant de ce groupement est l'opération RELUX 47, qui consiste à rénover l'éclairage de certains bâtiments publics suivants : les salles multi-sports ou gymnases, les salles des fêtes ou polyvalentes, les tribunes de stade, ou encore les ateliers municipaux. Ouï l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de faire acte de candidature au marché public lié à l'opération RELUX 47, lancé dans le cadre du Groupement de Commandes départemental ENR – MDE.

- Programmes investissements

- **Agrandissement cimetière** : 27 043,28 € TTC - DETR accordée : 9 062,56 €. Factures payées : étude hydrogéologue 1 548 €, relevé topographique 780 €, étude hydrogéologue agréée 890,72 €. Prévoir le montant des travaux.

- **Aménagement du Bourg** : opération à inscrire au budget avec équilibre par une part de l'excédent et une part emprunt.

- **Logement** : peinture des volets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité**, de retenir le devis de l'artisan Didier Potard de Miramont de Guyenne pour un montant de 990,53 € TTC, moins-disant.

Un nouveau locataire, pour le logement, doit rentrer dans les lieux.

5) Agrandissement du cimetière : consultations faites

Les dossiers de consultation auprès des entreprises ont été envoyés le 21 février 2023 avec réception des offres pour le 28/03/2023 à 12H. Prévoir au budget une somme correspondant aux devis reçus (clôture, terrassement et portail), à la plantation des arbustes et à l'ajout d'un columbarium de 10 cases.

6) Aménagement du bourg : organisation de la réunion publique

La réunion publique avec GETUDE est fixée jeudi 16 mars à 18H30. Les élus feront l'installation du matériel à partir de 17H30 (chaises, tables et écran).

7) Dissolution du comité des fêtes

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Millésime comité d'animation est dissoute depuis le 6 mars 2023 (récépissé de déclaration de dissolution de l'association de la Sous-Préfecture de Marmande). La décision a été prise le 15 février 2023. Mme le Maire dit que ce point sera abordé à la prochaine séance pour accepter le solde financier.

8) Courriers divers et informations de gestion communale

- **Lettres du SDIS et ADM 47** : échanges entre la Présidente du SDIS 47 Mme Borderie et M. Dionis du Séjour, Président de l'association des Maires 47 sur le sujet des participations.

- **SOCOTEC accessibilité et contrôle annuel** :

Le bureau d'étude SOCOTEC est venu le 27/02/2023 concernant le dossier accessibilité des bâtiments communaux, en attente du rapport et attestations.

La vérification électrique annuelle des bâtiments communaux a eu lieu le 20/02/2023, tout est conforme, sauf la télécommande des blocs sortie secours de la mairie qui est défectueuse. L'entreprise Aquaelec est passée le 2/03 pour constater avant réparation.

- **BODET** : la maintenance annuelle de l'église et des cloches a été réalisée le 20/02, rien à signaler.

- **ECOLE** : petits travaux à prévoir : joints urinoirs... Aquaelec est prévenue.

- **Bureau de l'ordinateur** vendu 20 €, le 2/03.

9) Compte rendu de réunions

- **SIVU SCOLAIRE de la Vallée du Dropt** : 27/02 : 99 enfants au sein du RPI, participation 2023 : 700 €/enfant, Moustier 13 enfants soit 9 100 € + 420 € hors sivu un total de 9 520 €.

- **CCPL** : conseil communautaire à Montignac de Lauzun, le 22/02.

- **CCPL** : commission sport : M. Blouet subventions aux associations, five stade.

- **CCPL** : commission environnement : M. Chamboulive : biodiversités, fresque du climat.

- **Gendarmerie** : bilan 2022, le 9/03.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.